



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

économie, industrie et emploi : personnel

Question écrite n° 31099

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le paiement des heures supplémentaires des fonctionnaires de France Télécom. Par un décret n° 2008-198 du 27 février 2008, l'ensemble des fonctionnaires bénéficie d'une majoration de leurs heures supplémentaires tout en supprimant le plafonnement à l'indice 390 brut. Or les fonctionnaires de France Télécom ne semblent pas faire partie du champ d'application de ce décret. Aussi contrairement aux engagements pris à travers le slogan "travailler plus, pour gagner plus", cette catégorie de fonctionnaires ne bénéficie pas à ce jour d'une majoration conséquente et d'un déplafonnement. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre, afin d'assurer l'égalité de tous les fonctionnaires face à la possibilité de faire des heures supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31099

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8140

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)